Cinquante quatrième année. - N° 121 A Mercredi 24 juin 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1007

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

379 110 877 RCS Dunkerque.
AU BON POULET DES FLANDRES.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 60000.00 EUR.
Adresse : 108, Rue De la Gare, 59270 Bailleul.
Origine du fonds : Nouvelle branche d'activité. Fonds acquis par achat au prix stipulé de 89752 EUR.
Etablissement : Etablissement complémentaire.
Activité : Partie d'activité concernée : Un fonds de commerce de fabrication, revente, commercialisation de produits du terroir, en sédentaire et en ambulant.
Adresse : Route De Warhem, Zone Artisanale, 59492 Hoymille.
Précédent propriétaire : 335 179 420 RCS Dunkerque. **VERMERSCH** (Bernard). Nom d'usage : VERMERSCH.
RCS non inscrit. **BOURET** (Marie-Christine Monique Georgette). Nom d'usage : VERMERSCH.
Date de commencement d'activité : 1er juin 2020.
Publication légale : Gazette Nord Pas de Calais *du* 19 juin 2020.
Oppositions : Au cabinet de Maître Franck CARDON, 32, rue Nationale 59190 Hazebrouck.
Commentaires : Adresse de l'ancien propriétaire : 1476 Route DU RATTEKOT 59380 WEST-CAPPEL. Adresse du nouveau propriétaire : 108 Rue de la Gare 59270 BAILLEUL. Adresse de l'ancien propriétaire : Route De Warhem Zone Artisanale 59492 HOYMILLE. Par acte sous seing privé en date du 02/06/2020, enregistré le 04/06/2020 au SPFE de Dunkerque, dossier 2020 00013946, référence 5914P04 2020 A 00526, M. VERMERSCH et Madame Marie-Christine BOURET épouse VERMERSCH demeurant Route de Wahrem Zone Artisanale 59492 Hoymille, ont cédé à la société AU BON POULET DES FLANDRES, Un fonds de commerce de fabrication, revente, commercialisation de produits du terroir, en sédentaire et en ambulant. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..